



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 MAI 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 30 avril 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-04-06

OBJET :

**EXEMEN DU RAPPORT
D'ACTIVITE 2023 DE
L'ACTIVITE DE LA VIA
FERRATA**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Denis ASTRUC ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Serge COMPTE ayant donné procuration à Jean-Claude GAILLARD ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Marc GIDEL ayant donné procuration à Odile SOULIER ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : ; Marc BEAUMONT ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Christophe SARRE ; Catherine SIMONET ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240507-CC20240406-DE
Reçu le 16/05/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, et suivants,

Vu la délibération du 8 novembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes et l'autorisant à exercer en lieu et place des communes la compétence en matière de développement touristique,

Vu la délibération n°25 du 13 avril 2021 portant attribution de la délégation de service public sous forme d'affermage d'une durée de 5 ans pour l'exploitation de la via ferrata des gorges de la Sioule à la SARL SIOULE LOISIRS

Considérant que dans le cadre de la gestion du service de la via ferrata concédée à Sioule Loisirs, le délégataire a transmis le rapport annuel d'activité pour 2022,

Considérant, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT, que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'une présentation détaillée par le Vice-Président en charge du tourisme,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité de l'exploitation de la Via Ferrata pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 7 mai 2024.

Le Président,

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes